

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Novembre

## LA QUESTION DES BOISSONS

La discussion relative au régime des boissons, va enfin venir devant le Sénat. Elle offrira d'autant plus d'intérêt que l'on verra sans nul doute, soit au Luxembourg, soit au Palais-Bourbon se poser, à l'occasion de ce débat, la fameuse question du monopole de l'alcool. En tout cas, il est opportun de préciser, à cette heure, sur quel terrain la discussion va s'engager. Nous ne saurions mieux le faire qu'en rappelant les principaux points du rapport présenté par M. de Verninac, et les propositions qu'il formule au nom de la commission sénatoriale.

A la veille de sa séparation, la Chambre des députés, dont les pouvoirs expiraient en 1893, avait repoussant un projet voté par le Sénat, adopté un unique article de loi qui supprimait tout impôt sur les boissons dites hygiéniques (vins, cidres, bières), mais elle s'était abstenue d'indiquer au moyen de quelles taxes il serait pourvu au déficit d'environ 200 millions ouvert dans le budget. En réalité il n'y avait là qu'un vote de principe, n'ayant d'autre valeur que celle d'un vœu.

Aussi ne fut-on pas surpris lorsque, dès le début de la nouvelle législature, M. Burdeau, alors ministre des finances, déposa sur le bureau de la Chambre des députés, un nouveau projet de loi concernant la réforme des boissons.

C'est ce projet, qu'après des fortunes diverses, successivement incorporé au budget, puis distrait de la loi de finances, a été transformé et voté par la Chambre des députés, puis envoyé au Sénat à la veille des vacances parlementaires, en juillet dernier.

Le produit total de l'impôt sur les boissons (non compris les octrois), s'élève pour l'année 1894, — dernier exercice dont les

chiffres exacts aient été publiés, — à la somme de 451,895,966 francs qui, à elle seule, représente, en réalité, la septième partie de l'ensemble du budget de la France.

Le projet de loi voté par la Chambre des députés en juillet 1895 supprimait intégralement tous droits sur le vin, le cidre et la bière et remplaçait tous ces droits sur les trois boissons dites hygiéniques, par une surtaxe sur l'alcool dont le droit serait porté de 126 fr. 25 par hectolitre d'alcool à 100°, — tarif actuel, — à 275 fr. soit une majoration de 118 fr. 75 par hectolitre.

En 1893, le Sénat avait refusé, considérant que c'était une imprudence au point de vue budgétaire d'élever à 245 fr. la taxe sur l'alcool (soit une augmentation de 89 fr. 75) Aujourd'hui la commission dont M. de Verninac est le rapporteur, repousse a fortiori la surtaxe de 118 fr. 75.

« Si la consommation de l'alcool, dit M. de Verninac, peut supporter sans faiblir une surtaxe modérée, les quantités soumises à la taxe et le produit de l'impôt subissent une diminution immédiate lorsque l'augmentation dépasse une certaine limite, soit que la consommation se restreigne, soit que la fraude s'accroisse. »

Le rapporteur cite à l'appui de cette assertion divers exemples, notamment celui-ci : En France, alors que des surtaxes de 22 fr. 50 en 1885, et de 30 fr. en 1860 n'ont pas influé sur la consommation, une augmentation de 60 fr. votée en 1871 la fit diminuer de 200,000 hectolitres et amener l'Assemblée nationale à voter l'abolition du privilège des bouilleurs de cru.

Le rapporteur de la commission sénatoriale montre ensuite quelle charge énorme la surélévation du droit sur l'alcool, telle qu'elle a été votée par la Chambre, créerait pour vingt départements qui, sans compensation, supporteraient une surtaxe définitive de 40 millions, tandis que les autres bénéficieraient d'une détaxe nette de 26 millions. C'est en se plaçant à ce point de vue d'une plus égale répartition des charges, que M.

de Verninac, au nom de la commission arrive aux conclusions suivantes :

Les droits actuels sur les vins, bières et cidres seraient supprimés et remplacés par un impôt unique et uniforme de circulation de 1 fr. 50 l'hectolitre pour les vins : de 0.75 pour les cidres, poirés et hydromels ; et, pour les bières, par une taxe de 0.25 le degré hectolitre, sur 10 millions d'hectolitres à 4° quantité présumée) Il en résulterait un dégrèvement de 128 millions 48 mille 512 francs (105 millions sur les vins, 10 millions et demi sur les cidres, 12 millions et demi sur les bières).

Ces 128 millions seraient compensés par les prévisions de recettes suivantes :

1° Droit de circulation sur les vendanges .....	1.000.000
2° Modification au régime des vermouths.....	5.000.000
3° Réduction à 3 0/0 du déchet chez les marchands en gros.....	2.000.000
4° Doublement des licences y compris Paris.....	16.500.000
5° Modification du taux de surcharge.....	2.000.000
6° Surtaxe des liqueurs.....	18.000.000
7° Plus-values résultant des mesures édictées à l'égard des bouilleurs de cru de profession et du nouveau régime des bouilleurs de cru..	20.000.000
8° Surtaxe de 43 fr. 75 sur 1.500.000 hectolitres d'alcool.....	65.600.000
Total.....	130.100.000

Si ces prévisions se réalisent, il y aurait pour le Trésor un boni de 2 millions au moins.

En résumé, les points les plus caractéristiques du projet adopté par la commission du Sénat sont les suivants :

1° Il laisse un droit très faible, le droit de circulation, sur les vins, cidres et bières ; 2° il ne surtaxe pas l'alcool dans des proportions aussi élevées que celui de la Chambre des députés ; 3° au lieu de supprimer totalement, comme celui-ci, le privilège ou la liberté des bouilleurs de cru, il alloue, indemnes de tout droit, aux récoltants 20 litres d'alcool pur par an à titre de consommation de famille.

D'autre part, si ce projet était voté, la consommation des boissons hygiéniques dans les familles profiterait d'un très sensible dégrèvement, puisqu'on ne paierait plus d'une manière uniforme à l'Etat que 1 fr. 50 par hectolitre au lieu de 8.25 à Paris, 7.94 à Lyon, 10.91 à Lille, 11 au Havre, 10.66 à Brest, 11 à Rennes, 7.92 à Tours, 9.80 à Boulogne-sur-Mer, 6.66 à Dijon, 9.80 à Caen, 7.50 à St-Quentin, 7.50 au Mans, etc.

Les bières et les cidres seraient l'objet d'un dégrèvement correspondant.

Comme on le voit, c'est une réforme limitée que propose la commission sénatoriale ; elle s'est appliquée à concilier le plus possible les intérêts en présence. Consentiront-ils à cette conciliation ? C'est ce que nous apprendra l'importante discussion qui s'ouvrira au Sénat.

J. QUERCYTAÏN.

## DES ACTES

Il serait vraiment injuste de reprocher aux orateurs de la fraction du parti radical allié aux socialistes, de n'avoir pas promis au pays monts et merveilles. C'est par flots que l'éloquence des promesses a coulé. Qu'en est-il sorti ? Une politique étrangère si détestable qu'elle fit partir M. Berthelot lui-même ; une politique coloniale aussi dangereuse puisqu'elle nous vaut un état de trouble redoutable à Madagascar ; et, dans la politique intérieure, pour tout potage, après toutes les abdications et toutes les complaisances en faveur des socialistes, un projet d'impôt direct qui traiterait les revenus du travail comme ceux du capital et nous ramènerait à la taille et à l'inquisition fiscale d'avant 1789.

Pour réduire devant le pays cette politique à néant, malgré six mois d'une propagande radicale dévorante, il a suffi, au dernier moment, des discours de MM. Barthou, Waldeck-Rousseau et Deschanel. En vain

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 2

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

I

### Le comte de Limeray

— Je n'ai à me plaindre de personne ; chacun des braves gens qui m'ont assisté depuis mon arrivée au château a fait de son mieux au contraire ; toi-même, mon cher enfant, tu t'es efforcé de te rendre utile, et si le succès n'a pas toujours couronné ton bon vouloir, il ne faut s'en prendre qu'à ton affolement bien naturel et de la maladie inhérente aux hommes en pareil cas, aussi à la maladresse inhérente aux hommes en pareil cas. Mais, pendant que tu répètes, il m'a manqué un aide, dont le précieux concours eût hâté, j'en suis persuadé, la guérison longue à venir. Cet aide, ce puissant auxiliaire qui m'eût facilité ma tâche, c'est la mère...

— La mère ! Ah ! docteur, docteur, pourquoi réveiller de si pénibles souvenirs.

— Pardonne-moi, mon cher Tristan, sans doute, je connais le chagrin de ton cœur, et si je consens à raviver en toi une douleur si récente, c'est qu'il est de mon devoir de t'ouvrir les yeux sur une situation qui t'échappe.

— Je vous écoute, fit le comte de Limeray.  
— Je te disais que j'avais regretté le concours précieux d'une mère pour m'assister pendant la maladie de ta petite Marthe. En effet, si dévoués que se soient montrés tes serviteurs, quel qu'ait été ton empressement à toi-même, je te répète que ce concours et cet

empressement ne sont rien à côté de ceux que j'étais en droit d'attendre d'une mère. Or, admetts qu'une nouvelle épreuve te soit réservée, que la maladie s'abatte à nouveau sur ton enfant...

— Dois-je donc craindre encore pour elle, et l'assurance que vous me donniez de sa guérison n'est-elle qu'un leurre...

— Non pas, tu n'as rien à craindre pour l'instant. Mais qui peut répondre de l'avenir ? Marthe peut retomber malade et je songe avec tristesse que si pareil malheur arrivait il me faudrait encore lutter seul contre le danger.

— Oubliez-vous donc que je suis là... moi, le père. — Hélas, mon pauvre Tristan, je ne doute pas de ton amour profond, sincère, immense pour ton enfant, mais si grand qu'il soit cet amour, il ne vaudra jamais, dans le cas qui nous occupe, celui d'une mère, avec ses prévenances, sa délicatesse et cette sorte de divination du danger.

Le comte eut un soupir d'acquiescement. Le docteur Noris reprit :

— Voyons, raisonnons un peu. Voici Marthe hors de peine ; d'ici à peu de temps elle va se remettre à vivre de sa vie d'enfant, c'est-à-dire à courir, à jouer, à emplir la maison de ses cris de joie, et parfois aussi de ses cris de peine. Or qui va présider à ses jeux, qui va veiller sur elle, qui sera là, toujours là, près d'elle pour essuyer ses larmes ? Des étrangers !

— Mais...

— Oui, je te comprends, fit le docteur en arrêtant tout net la phrase de son interlocuteur — tu vas me répéter que je t'oublie encore, toi... le père. Ce à quoi je te répéterai, moi, qu'il est des devoirs qu'une mère seule peut remplir. N'en as-tu pas fait la triste expérience durant la maladie de Marthe. A plusieurs reprises n'as-tu pas quitté son chevet en te rendant compte de ton impuissance à lui porter secours. Veux-tu donc vivre toujours sous de si cruelles appréhensions.

— Pouvez-vous me le demander ? Craindre toujours pour ma pauvre petite Marthe, quel cruel supplice... Mais que faire grand Dieu ?

Le docteur Noris s'arrêta et, prenant les mains du comte de Limeray dans les siennes, il lui dit en le fixant bien en face :

— Il est un moyen bien simple.

— Lequel ?

— Te remarier, Tristan.

Le comte était devenu livide.

— Oubliez-vous donc, Noris, ma tendresse pour l'infortunée qui n'est plus... Ignorez-vous donc que son souvenir me fait cruellement souffrir.

— Je n'ignore rien, mon cher Tristan, et je respecte ta douleur. Mais il ne faut pas oublier non plus que celle qui n'est plus t'a laissé en mourant un précieux dépôt auquel tu dois sacrifier non seulement tes joies mais encore tes plus chères douleurs. N'est-ce pas encore donner une preuve d'amour à celle que tu pleures que de songer au bonheur de sa fille ? Crois-moi, mon enfant, et écoute le conseil du vieux ami qui t'aime comme il a toujours aimé tous les tiens.

Le comte, qui était tombé dans une morne rêverie durant ces dernières paroles, reprit à son tour :

— Mais cet aide nécessaire que vous voulez voir auprès de mon enfant, où la rencontrer ? Et en admettant même que, refoulant au fond de mon cœur la douleur atroce qui l'étreint, je consente à contracter une nouvelle union, qui m'assurera que celle qui s'installera à mon foyer prodiguera à mon enfant, qui n'est pas sienne, les tendresses qui lui manquent ? Une femme est épouse avant d'être mère.

— J'attendais ton objection, Tristan, et je suis prêt à y répondre. Une femme est épouse avant d'être mère, dis-tu, c'est juste ; aussi la nouvelle épouse qu'il te faudra choisir, devra-t-elle être mère déjà... Celle-là, seule, et non la jeune fille, te donnera les garanties que tu demandes.

— Songez mon vieil ami, que ce n'est pas seulement mon bonheur qui est en jeu dans une aussi grave question, mais encore celui de mon enfant.

— J'ai mûrement réfléchi, en voyant, depuis deux ans, ta maison sans direction, et c'est en prévision de l'avenir que je te parle ainsi. Je te le répète, Tristan, ta fille a besoin d'une mère... ne tarde pas à la lui donner... Encore une fois c'est un ami, et un véritable, qui te conseille, écoute-le !

Ils étaient revenus, tout en marchant, devant le perron du château... Le comte de Limeray s'arrêta un moment tout pensif.

— Réfléchis à tout cela, fit le docteur ; et, le reprenant par le bras, il ajouta :

— Maintenant, viens embrasser ta fille.

Ils entrèrent doucement dans la chambre de la petite malade. L'enfant réveillée depuis quelques instants s'agitait avec de petits cris, tandis qu'à côté d'elle la vieille Annette, terrassée par la fatigue des nuits sans sommeil, s'était endormie. Le docteur ramena les couvertures sur le herceau et montrant au comte la pauvre femme endormie :

— Une mère ne dormirait jamais près du berceau d'un enfant malade, dit-il à voix basse... !

Le soir de ce même jour, le docteur Noris, tranquillisé sur l'état de la petite Marthe, quittait Limeray pour retourner à Paris.

— Je reviendrai dans trois ou quatre jours, dit-il à Tristan au moment de partir. D'ici là, tu auras songé sérieusement à notre conversation d'aujourd'hui et c'est ta réponse qui me guidera dans ce qu'il me reste à te dire.

Le comte s'appretait à l'interroger, le vieux docteur ne lui en laissa pas le temps.

— A bientôt, mon cher enfant, lui cria-t-il en sautant dans le coupé qui devait le conduire à Tours.  
Demeuré seul, Daniel Tristan de Limeray s'en revint auprès du berceau de sa fille qu'il contempla longtemps.



MM. Bourgeois et Doumer, ce dernier surtout, s'étaient multipliés ; il ne reste plus rien de leurs fantaisistes conceptions fiscales ou constitutionnelles.

Ainsi le terrain est à peu près déblayé. Le ministère Méline ne se contente pas cependant de cette besogne. Il a raison ; les œuvres purement négatives ne servent qu'à donner de nouvelles forces aux négatifs par excellence.

Ces projets, pour peu qu'ils soient goûtés par le Parlement, permettent de concevoir et de préparer d'autres réformes de décentralisation autrement importantes pour le plus grand bien de la politique d'économies.

Le ministre des finances, M. G. Cocher, ne reste pas non plus inactif, et nous connaissons aujourd'hui quelques-uns de ses projets d'économie financière.

— Pauvre petit ange, murmura-t-il. Et ses yeux s'étaient portés sur un portrait de la comtesse Jeanne suspendu au-dessus du berceau, il ajouta, rêveur : — Pénible chose parfois que la vie.

Un crime inconnu

Vers la fin du mois de mai 1875 un accident épouvantable jeta à la consternation parmi les nombreux ouvriers d'une filature établie quelque distance du Calcau.

donnent à accomplir au Parlement une besogne ardue sans doute, mais non impossible à accomplir. Au contraire, les avantages d'intérêt public qu'elle présente, doivent stimuler la bonne volonté et les efforts du législateur.

Ainsi d'une part, on entrevoit la simplification tant désirée de l'administration, de l'autre l'amélioration de la santé des travailleurs et le développement du crédit public.

F. AYLIES.

LA LOI TURREL

Les viticulteurs français attendent, avec la plus vive impatience, la fin de la discussion de la loi sur les vins artificiels.

Du vote de cette loi dépend leur existence ; car il leur est impossible de lutter avec les fabricants, qui peuvent livrer à la consommation du vin artificiel à un prix moins élevé que le prix de revient du vin naturel.

Le développement rapide de cette industrie prouve combien l'écoulement du vin artificiel est facile. Bientôt des usines seraient établies dans toutes les régions, le cidre et la bière menacés à leur tour, la France entière ne boirait que des produits de ces fabriques, si l'on ne mettait un terme à la fabrication de toutes les boissons plus ou moins malsaines vendues sous le nom de vin.

Grâce aux habiles chimistes qui leur prêtent leur concours, les fabricants produisent ces liquides non seulement avec des raisins secs, mais encore à l'aide de figues, riz, betteraves, orge, mowra, fraises, framboises, cerises, myrtilles, groseilles, baies de ronce, etc.

Des tombereaux de fruits avariés provenant des balayures des Halles centrales de Paris, sont amenés tous les jours dans une usine, pour servir à la fabrication des vins artificiels. On vend en Allemagne, sous l'étiquette de nos grandes marques, des champagnes fabriqués avec des groseilles et des framboises blanches.

Des hommes éminents ont demandé, au nom de la liberté, que l'on tolère la fabrication des vins de raisins secs. L'un d'eux, M. le docteur Cazeneuve, disait dernièrement : « A chacun la liberté de s'alimenter et de boire suivant ses goûts, à moins que l'intérêt supérieur de la race ne soit en jeu. L'Etat a alors le droit et le devoir d'intervenir... Et c'est précisément parce que je suis respectueux de la liberté d'autrui, que je veux entraver la fraude qui lui fait boire ce qu'il ne veut pas boire. »

M. le docteur Cazeneuve voudrait que la fabrication des vins artificiels soit interdite.

bragés d'épais sourcils, Jacques Féral, généralement taciturne, recherchait la solitude. Aux heures de repas il se retirait dans la chambre qu'il occupait dans un des bâtiments de l'usine et ne se mêlait que très rarement aux longues causeries des ouvriers de l'usine.

Il dut, malgré tout, se départir de son mutisme habituel, quand, après avoir mis Mme Desormes au courant du coup terrible qui la frappait, il fut assailli de tout côté de questions sur la façon dont l'accident avait eu lieu. Il raconta alors que, ce matin-là, passant de très bonne heure par la chambre des machines, il avait aperçu M. Desormes debout sur une passerelle dominant les engrenages et paraissant réfléchir.

— Je fus tellement atterré, dit-il, que je restai quelques secondes cloué sur place, sans voix, perdant la tête. Enfin, quand je pus appeler, il était trop tard ; le corps de mon malheureux maître gisait à terre broyé, écrasé, méconnaissable.

Comme chacun cherchait à expliquer l'accident, les uns par une imprudence, les autres par un vertige subit, Jacques Féral reprit :

— Pour moi, qui ai vu le mouvement de M. Desormes, je ne me ferai jamais à l'idée d'un vertige dont il aurait été pris si brutalement. Un homme pris de vertige s'affaisse, se laisse choir inconscient. Or, M. Desormes a dû faire un effort considérable pour se pencher en avant afin d'atteindre la courroie qui devait l'enlever, et en jeter par la depression de la rampe en fer de la passerelle.

Et Jacques Féral fit remarquer aux ouvriers le fer du garde-fou tordu dans sa longueur comme sous une pression énorme.

brication des vins de raisins secs ne fût point interdite, mais que le consommateur pût les reconnaître avant de les acheter et être ainsi libre de les boire si cela lui était agréable.

Au nom de la liberté, on serait toujours libre de vendre des boissons malsaines, de ruiner les viticulteurs.

En vertu du même principe, si les chimistes découvraient une matière qui pût faire au blé une concurrence aussi déloyale que celle qui est faite au vin naturel, on devrait renoncer à la culture du blé.

Ce n'est point admissible. Et cependant les fraudeurs ont trouvé de nombreux partisans qui, sous prétexte de défendre les intérêts des ouvriers de la ville et de la campagne, ont combattu énergiquement chaque article de la loi, alors qu'il a été prouvé que les vins artificiels empoisonnent les ouvriers.

La Chambre des députés n'a point tenu compte des divers amendements de ces prétendus amis du peuple et a adopté les trois premiers articles de la loi, les plus importants.

Nous souhaitons ardemment que l'ensemble de la loi soit voté le plus tôt possible. Le viticulteur et le négociant pourront ainsi vendre honnêtement leurs vins et le consommateur boire du vin naturel.

G. D.

INFORMATIONS

La commission du budget

M. André Lebou, ministre des colonies, a été entendu samedi par la commission du budget au sujet du projet de loi tendant à demander un crédit de 2,177,250 francs, pour l'application de la loi sur le recrutement à la colonie de la Réunion.

Le ministre a exposé que la loi du 1er août 1895, tendant à appliquer la loi de 1889 à cette colonie, est entrée en application le 1er janvier 1896. C'est seulement en septembre dernier que le gouvernement a été en possession des renseignements sur le fonctionnement de cette loi.

C'est ce qui fait qu'il n'a pu présenter que samedi la demande de crédit supplémentaire. S'il s'était enfermé dans les termes impératifs de la loi, il eût engagé la dépense, sans à demander le vote des crédits ultérieurement.

Mais par déférence pour le Parlement, il n'a pas voulu procéder de cette manière. C'est pour la même raison qu'on n'a pas pu inscrire d'avance au budget de 1897, le crédit de 4 millions qui sera nécessaire pour assurer l'application de la même loi pendant la durée totale de l'année prochaine, car le crédit de 2,177,250 fr. demandé samedi, ne concerne que le second semestre de 1896.

— Je ne pourrai jamais croire, répéta-t-il, que M. Desormes ait eu le vertige.

— Alors... un moment de folie ? demanda un des ouvriers.

— Un moment de folie... si vous voulez... ou autre chose, ajouta-t-il.

Ce mot vague qui laissait entrevoir l'hypothèse d'un suicide, n'était pas de nature à obtenir créance auprès de tous ceux qui connaissent M. Desormes. La droiture de son caractère, ses sentiments religieux donnaient un démenti formel à toute idée de ce genre. Le doute que laissait planer Jacques Féral sur la fin tragique du fléteur lui attira même quelques remontrances de la part de ses collègues.

Un manufacturier des environs, M. Ledoux, arriva précipitamment en voiture demandant à voir sans retard Mme Desormes. Pendant son entrevue avec la veuve du malheureux, les ouvriers entourèrent le domestique qui l'avait conduit et le pressèrent de questions auxquelles d'ailleurs il ne se fit pas faute de répondre.

Un manufacturier des environs, M. Ledoux, arriva précipitamment en voiture demandant à voir sans retard Mme Desormes. Pendant son entrevue avec la veuve du malheureux, les ouvriers entourèrent le domestique qui l'avait conduit et le pressèrent de questions auxquelles d'ailleurs il ne se fit pas faute de répondre. Il raconta alors que, par suite de spéculations malheureuses, M. Desormes se trouvait depuis quelque temps déjà dans une situation commerciale très tendue. A plusieurs reprises, M. Ledoux lui avait avancé de fortes sommes en garantie desquelles M. Desormes, par un acte passé entre eux, lui cédait son usine si à une date déterminée il se trouvait dans l'impossibilité de rembourser. Or, la date fixée pour le remboursement était arrivée, et depuis le matin M. Ledoux avait attendu en vain le paiement convenu. Il s'était alors décidé à venir s'enquérir de la cause de ce retard auprès de son créancier, et c'est en route qu'on lui avait appris la fin tragique de M. Desormes. Ce récit donnait amplement raison aux suppositions de Jacques Féral ; l'infortuné fléteur, à bout de ressources, ne pouvant faire honneur à son échéance, voyant sa situation perdue, avait perdu la tête et s'était

Après le départ du ministre des colonies, la commission du budget a décidé de réduire à 450,000 fr. le crédit demandé pour assurer l'application de la loi sur le recrutement à la Réunion.

La commission a estimé qu'il suffisait, cette année, d'incorporer la classe de 1896 et qu'il n'y avait pas lieu d'appeler sous les drapeaux les deux classes précédentes.

D'autre part, elle a pensé qu'il n'y avait pas lieu de donner aux troupes recrutées à la Réunion le traitement colonial qui, suivant elle, ne doit être alloué qu'aux Européens envoyés dans les colonies.

M. Laroche à Marseille

Marseille, 8 novembre.

Le paquebot *Ava*, qui est arrivé hier après-midi avait à bord M. Laroche, ancien président général à Madagascar, rentrant en France.

On avait pris des précautions inusitées pour empêcher toutes les personnes étrangères au service de monter à bord. Seul M. Rhodes, conseiller de préfecture, est monté sur le paquebot et a eu un long entretien avec M. Laroche ; on a supposé qu'il lui signifiait les instructions du gouvernement relatives à ses communications passées et futures aux journalistes.

Enfin on a pu pénétrer sur l'*Ava* ; les reporters ont immédiatement entouré M. Laroche qui a répondu sur un ton aimable, qu'il doit au Ministère seul les renseignements qu'on lui demande.

A cette question posée à brûle-pourpoint par un des assistants : « Mais enfin, la situation est-elle bonne ou mauvaise à Madagascar ? », il répond sur un ton enjoué : « Elle serait peut-être meilleure si j'y étais ». M. Laroche ajoute qu'on peut avoir grande confiance dans le général Gallieni qui a fait ses preuves.

C'est tout ce qu'on a pu obtenir. Déjà, pendant la traversée, M. Laroche s'était montré peu communicatif avec les passagers, mais de ses rares entretiens, il semble résulter qu'il a complète confiance en lui-même et en sa justification prochaine.

Le traité Dreyfus

Le correspondant du *Times*, à Bruxelles, apprend de source privée, que des révélations vont être faites bientôt relativement à la condamnation de Dreyfus. Un pamphlet va être publié très prochainement ; on s'y efforcera de montrer Dreyfus, victime d'un sinistre complot !

Guillaume II en France

On se souvient de l'émotion que provoqua, à Paris, la nouvelle de la présence de Guillaume II à Versailles, en même temps que le tsar.

La plupart des journaux émettent des doutes sur l'exactitude de ce bruit, bien qu'il ait été reproduit et affirmé par notre distingué confrère, M. Arthur Lotz, de la *Vérité*.

Un rédacteur du *Gaulois* a cherché à obtenir de M. Lotz lui-même des renseignements précis et à connaître la source de ses informations.

« Guillaume II n'est pas venu inopinément en France, a déclaré à notre confrère M. Lotz : il avait fait prévenir officiellement le gouvernement de son intention d'assister incognito aux fêtes données en l'honneur du tsar. Le gouvernement ne crut pas devoir s'opposer à son désir et prit des mesures en conséquence.

» La direction de la Compagnie de l'Est fut laissée aller à l'abominable crime du suicide.

L'attitude embarrassée de Mme Desormes en présence de M. Ledoux ne laissa aucun doute à celui-ci à cet égard. Lorsqu'il lui parla de la créance emeurée impayée, elle parut étonnée d'autant que son mari, la veille au soir, lui avait assuré qu'il possédait une partie de la somme qu'il devait envoyer à M. Ledoux le lendemain matin avec une lettre pour lui demander un sursis pour je compléter. Elle fit appeler Jacques Féral.

— M. Desormes vous a dit hier soir devant moi qu'il vous chargerait d'une commission pour M. Ledoux ce matin... N'en a-t-il donc rien fait ? lui demanda-t-elle.

— En effet, madame, répondit-il, M. Desormes devait me charger d'une commission pour M. Ledoux, et c'est précisément pour prendre ses ordres que je traversai de bon heure l'atelier. L'ayant aperçu sur une passerelle, je me dirigeais vers lui, lorsque...

Il s'arrêta sur un geste de M. Ledoux qui ne voulait pas raviver la douleur de la malheureuse par un nouveau récit de l'épouvantable catastrophe.

— Aur-Ste, ajouta le manufacturier, si votre mari avait l'intention de m'envoyer une partie de la somme échue, on retrouverait forcément cet argent dans sa caisse.

— En effet, fit vivement Mme Desormes.

— A moins, dit Jacques Féral, que mon pauvre maître vous ait fait croire qu'il avait cette somme pour vous tranquilliser... Car vous ne l'avez pas vu cet argent ?... ajouta-t-il en fixant sur elle un regard bizarre.

— Je ne l'ai pas vu... non... c'est vrai, balbutia Mme Desormes, prise d'un frisson étrange.

M. Ledoux comprit qu'il ne devait pas prolonger davantage ce pénible entretien, et s'excusa de son mieux auprès de Mme Desormes d'être venu ainsi troubler sa douleur.

(A suivre.)



avisée d'avoir à tenir prêt un wagon spécial pour son voyage à Paris et à Châlons.

Le mardi 6 octobre, jour de l'arrivée du tsar à Paris, le gouvernement sachant que Guillaume II se trouverait le soir aux abords de l'Opéra, le président du conseil fit mander le colonel du régiment de chasseurs à cheval, de service ce soir-là sur la place de l'Opéra, et, en présence de M. Barthou, lui donna des instructions pour le cas où l'empereur serait reconnu. Le colonel devait réprimer toute manifestation hostile et, au besoin faire évacuer la place.

Le gouvernement n'avait pas jugé à propos de prévenir le tsar de la présence de Guillaume II.

Le jeudi 8, Guillaume était à Versailles. Là, il fut reconnu dans la galerie des Glaces par Nicolas II, les regards des deux souverains même se croisèrent.

Un haut personnage de la suite du tsar, ayant saisi la fugitive émotion du tsar, suivit la direction de ses yeux et reconnut, à son tour l'empereur allemand.

Très ému lui-même, il signala la présence de Guillaume II à plusieurs personnes, entre autres à M. de Nolhae, conservateur du musée de Versailles, qui dirigeait la visite de Nicolas II dans le palais.

Le soir même, la nouvelle avait transpiré en ville et y produisait une certaine émotion.

De Versailles, Guillaume II partit, le soir, pour Châlons où il assista avec une attention soutenue à la revue. Le général de Boisdeffre et tout le haut état-major le savaient là. On en causait avant la revue.

Des généraux et des officiers informés de sa présence, cherchèrent à le reconnaître : plusieurs l'ont vu.

A la suite de l'information de la *Vérité*, plusieurs membres du gouvernement interrogés à ce sujet par des amis et des membres du Parlement, ont confirmé la nouvelle ou ont refusé de répondre expressément sans la nier.

Nombre de journaux allemands ont reproduit l'information de la *Vérité* et l'ont commentée ; quelques-uns l'ont donnée sous réserve, d'autres ont cherché d'où elle pouvait provenir : pas un ne l'a démentie.

Enfin, le *Bulletin de la cour de Berlin*, après avoir annoncé le départ de l'empereur pour le château de Hubertusstock, au moment où il venait en France, n'a mentionné son retour, sans commentaire, qu'au bout de huit jours.

**Les Affaires de Turquie**

Au reçu du compte-rendu de la séance de la Chambre des députés, le sultan a envoyé un de ses secrétaires à M. Cambou, ambassadeur de France, qui lui avait demandé audience. Sur les instructions qu'il avait reçues de M. Hanotaux, M. Cambou a fait savoir qu'avant tout il était urgent que le sultan prit un certain nombre de mesures propres à rassurer l'opinion et à donner à l'Europe une première satisfaction.

Muniz-Bey, ambassadeur de Turquie à Paris, vient de faire connaître à M. Hanotaux que le sultan avait immédiatement examiné et réglé les points suivants :

1° Mise en liberté des personnes incarcérées contre lesquelles il n'existe aucune charge, tant à Constantinople qu'en province. Les fonctionnaires qui ne se conformeraient pas sous deux jours à cet ordre, seraient sévèrement punis. Le ministre de la justice a reçu des ordres spéciaux en ce qui concerne Constantinople ;

2° La police recevra des ordres pour que les Arméniens paisibles ne soient pas poursuivis ;

3° Convocation immédiate de l'assemblée arménienne pour procéder à l'élection du patriarche ;

4° Le colonel Mazhar-Bey, rendu responsable du meurtre du Père Salvator, est déféré à un conseil de guerre. Les ordres annoncés sont mis à exécution ;

5° Le vali de Diarbekir, Anis-Pacha, particulièrement signalé dans les troubles d'Arménie, est révoqué ;

6° Des instructions précises sont adressées aux valis pour assurer la répression de toute nouvelle violence ;

7° Le ministre de l'instruction publique devra supporter la charge des réparations à effectuer dans les couvents catholiques d'Asie-Mineure, qui ont souffert des derniers troubles ;

8° Des ordres sont donnés pour la distribution de secours aux populations plus particulièrement éprouvées par les derniers événements ;

9° M. Cambou a demandé, en outre, l'application rapide des réformes accordées l'année dernière, aux six vilayets d'Arménie et leur extension aux autres provinces de l'empire. Des ordres sont envoyés à cet effet.

Le décret relatif à l'extension des réformes va être publié.

On sait que le préfet de police de Constantinople, Nazin-Bey, qui avait été accusé de faiblesse lors des violences commises dans la capitale de l'Empire, vient d'être révoqué.

M. Hanotaux a remercié Muniz-Bey de cette communication et lui a fait savoir qu'il donnait à M. Cambou des instructions précises pour surveiller l'application de ces premières mesures.

**Les élections de Toulouse**

Toulouse, 9 novembre.

Le dépouillement du scrutin s'est effectué avec calme.

La liste de protestation de l'ancien conseil municipal dissout obtient une moyenne de 13,400 voix ; elle aurait 26 élus d'après les chiffres communiqués par la police.

La liste des intérêts communaux obtient une moyenne de 11,500 voix et la liste socialiste dissidente 1,400 voix environ.

La journée s'est écoulée sans incidents.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

On nous écrit de Gourdon :

Le choix que M. de Verninac voudrait imposer aux électeurs du Lot, pour les représenter au Sénat, semblerait accuser de stérilité notre cher département, qui a pourtant, à toutes les époques, fourni des hommes de valeur.

De ceux-ci, pour M. de Verninac, il n'en faut pas.

Ayant l'ambition de perpétuer la suprématie qu'il a, jusqu'à ces derniers temps, exercée dans la contrée, il préférerait, on le conçoit, s'entourer de nullités dociles, n'ayant d'autre mission que de chanter ses louanges et de célébrer sa domination.

Aussi, voit-il avec un dépit marqué, la candidature de M. Rey, député et les sollicitations nombreuses et pressantes dont est l'objet M. Roussel, père, conseiller d'Etat, pour se présenter également aux élections du 5 janvier.

Des hommes de cette trempe, monsieur de Verninac, n'ont nul besoin de votre direction protectrice pour se mouvoir dans le Parlement.

Plus instruits, plus capables et plus travailleurs que vous, ils sont de taille, vous le comprenez, à faire flâir rapidement votre étoile. De plus, ils ne veulent pas de votre socialisme, qui, présenté, soutenu par un aristocrate comme vous, ne peut que mettre en gâté tous ceux qui vous connaissent.

Ils savent, ces hommes, combien sont futiles et trompeuses les étiquettes politiques dont MM. de Verninac et ses amis décorent leur drapeau. MM. Roussel et Rey, républicains convaincus, veulent une République qui, dédaignant le bruit et les vaines déclarations, s'attache résolument à donner au peuple toutes les améliorations, tous les progrès réalisables.

Tandis que M. de Verninac provoque les occasions de combattre le ministre Méline, MM. Rey et Roussel partagent les vues sages de ce gouvernement qu'ils soutiennent.

M. de Verninac ne saurait donc avoir maintenant aucune influence.

Toutes ses espérances à l'endroit de sa réélection, étaient étroitement liées au retour du ministère Bourgeois et il voit aujourd'hui avec tristesse combien était fragile ce fil auquel il avait suspendu sa fortune politique.

Les noms de MM. Rey et Roussel sont accueillis partout avec faveur, avec sympathie.

D'autres candidatures, également recommandables, sont mises en avant. Nous les ferons prochainement connaître.

**Reception officielle**

A l'occasion de son arrivée dans le département et de la prise de possession de ses fonctions, M. Roussel, préfet du Lot, recevra demain mercredi 11 courant, à une heure et demie de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture, les autorités civiles et militaires.

**Le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre**

Le chef de cabinet de M. Arnaud, ancien préfet du Lot, M. Vicart, qui vient d'être nommé sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est passé vendredi matin à Cahors par le train de 9 heures 51, se rendant à son poste.

De nombreux amis se trouvaient sur le quai de la gare pour serrer la main, entre deux trains, à celui qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville.

**Suicide**

Samedi soir, vers cinq heures, on a trouvé pendu, dans sa chambre, M. Castagné, percepteur-receveur de Cahors. On croit que c'est à la suite de vives souffrances que M. Castagné, dans un accès de désespoir, a mis fin à ses jours.

Dans son testament, déposé chez M<sup>e</sup> L-scale, notaire à Cahors, il exprime le désir d'être enterré civilement, sans discours et sans fleurs, dans la fosse commune. Il recommande à ses héritiers de n'accepter sa succession que sous bénéfice d'inventaire.

**Perceptions vacantes**

M. Advier, 2<sup>e</sup> fondé de pouvoirs à la trésorerie générale du Lot, est chargé de l'intérim de la perception de Cahors.

M. Gras, candidat percepteur, est chargé de l'intérim de la perception de Bach.

**Concert de l'Orphéon**

Nous rappelons à nos lecteurs que le concert de l'Orphéon aura lieu au théâtre, dimanche 15 novembre prochain, au profit des Pauvres de la Ville. En raison du grand nombre de places déjà demandées, nous engageons vivement les personnes qui désireraient y assister, de vouloir bien prendre leurs billets dès jeudi. A la dernière soirée, offerte par notre excellente société chorale, plus de deux cents personnes n'ont pu trouver de place : avis donc aux retardataires.

Nous publierons le programme très prochainement.

**Congrès du Black-Rot**

La Société d'agriculture de la Gironde organise, pour la seconde fois à Bordeaux, un congrès du black-rot, qui aura lieu les 7 et 8 décembre prochain. Elle a fait appel à la bienveillance habituelle des compagnies de chemin de fer pour en faciliter l'accès, par une réduction de tarif de transport, au plus grand nombre possible d'intéressés ; elle prie les personnes qui désirent bénéficier de la faveur probable qui leur sera ainsi accordée, de vouloir bien se faire inscrire, avant le 15 novembre, au siège de la Société, 9, cours du Trente-Juillet, à Bordeaux.

**Comice agricole des Bas Plateaux du Quercy**

La prochaine assemblée générale aura lieu à Concois, le dimanche 22 novembre prochain, à 2 heures très précises, dans la grande salle de la mairie.

**Saint-Céré**

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a renouvelé le vœu suivant :

« Le conseil prie M. le préfet de transmettre à M. le ministre des travaux publics tous ses vœux pour que la demande de concession du tramway, déposée dans ses bureaux, soit l'objet de toute sa sollicitude et que cette concession soit accordée à la Compagnie Rougié, qui présente toutes les garanties nécessaires. »

Le conseil remercie à l'avance le gouvernement, au nom de toute la population, pour le réel service qu'il lui rendra. »

**Vayrac**

Notre compatriote, M. Henry Peylet, licencié en droit, est nommé receveur des domaines au bureau de St-Macaire (Gironde).

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Les troupes de passage continuent à affluer à Cahors. Dimanche, 8 novembre, M. Rivey est venu nous donner *Le plus Heureux des trois*, comédie bouffe de MM. Labiche et Gondinet et *La Boule*, une autre comédie bouffe de MM. Meilhac et Halévy. La composition du spectacle, direz-vous, était attrayante pour les amis du rire, nous ne dirons pas le contraire, car on est toujours bien aise d'entendre du Labiche et du Meilhac ; mais il nous semble que M. Rivey est tombé dans un défaut commun à ses confrères : pour faire mieux, il risque de ne pas faire bien. Non que nous ayons passé une mauvaise soirée, au contraire, mais c'était un peu long, d'autant plus que la comédie de MM. Meilhac et Halévy eût suffi à satisfaire les plus mélancoliques.

*Le plus heureux des trois* a été accueilli un peu froidement. L'interprétation était bonne pourtant, mais on aurait désiré peut-être un peu plus d'entrain. En revanche, *La Boule* a obtenu le succès que cette pièce mérite Spirituelle et vive, cette pièce est à la fois une étude de mœurs et une critique de ce qui se passe tous les jours autour de nous. Ses personnages, depuis *Paturel* le bourgeois à la merci de son domestique, *la Musardière*, le gâteux galant, *Camusot*, le juge préoccupé par son ménage, jusqu'à maître *Martineau*, l'avoué qui dessine à l'audience, sont des types vécus et étudiés avec soin.

En somme bonne soirée pour les spectateurs et pour les impressarii qui ont fait salle comble.

Jeudi 12 novembre

Tournée JANE MAY

LA PETITE FADETTE

Pièce en 2 actes, de Georges Sand

Si jamais je te pince

Vaudeville en 3 actes, de E. Labiche

EXTRA-LUCIDE

Pièce bouffe en un acte de M. Jean Hubert

**Dernières nouvelles**

**Elections législatives**

GIRONDE

MM. Decrais, républicain... 4,781 voix  
Ferret, radical... 3,471  
Cliché, socialiste... 2,344

(Ballottage)

LOIRE-INFÉRIEURE

M. de la Biliat, conservateur... 16,551 élu

A la Chambre

La Chambre continue la discussion de l'interpellation sur l'Algérie.

La Chambre décide que l'interpellation de M. Mirman sur le congrès de Reims, sera discutée jeudi.

**A VENDRE** un joli PHAÉTON à 4 places, à l'état de neuf, essieux à patent. S'adresser au bureau du journal.

**BEC IMPÉRIAL RUSSE**

A INCANDESCENCE POUR LE GAZ  
Economie : 50 0/0

Pas de chaleur. — Pas de fumée

La supériorité du Bec Impérial Russe sur tous les systèmes existant à ce jour, réside dans la constitution du manchon qui est en tissu spécial le rendant irrétrécissable.

Jean LARRIVE, dépositaire à Cahors.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Solcil*.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

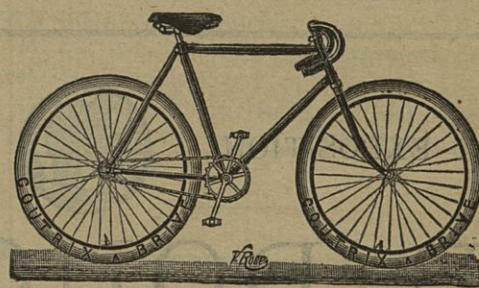
**GOUTEZ**

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaude

3, rue de la Préfecture

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOULE D'OR**

H. FABRE  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »  
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors  
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**EXCURSIONS**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

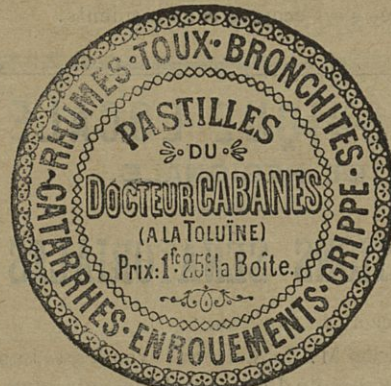
3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre,

Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>ie</sup> DEREGQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

**Bibliographie**

LE POUR ET LE CONTRE, journal financier, 1, rue de la Bourse, Paris. Abonnement 10 fr. par an. — Sommaire du N° de 8 novembre :

I. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis et ses conséquences. — L'impôt sur la rente et les projets Coehery. — Le privilège de la Banque de France. — Revue du marché. — L'emprunt espagnol. — Le bec Auer. — Compagnie des phosphates de France. — Valeurs d'assurances. — Chronique des mines d'or. — Chronique du centre. — Hauts-Fourneaux de Franche-Comté — Fonderie de cuivre de Lyon-Mâcon. — Chronique du Nord. — Compagnie des mines de Bethune. — Situation de l'industrie houillère dans le Pas-de-Calais. — Valeurs Américaines. Nouvelles et informations. — Assemblées et dividendes : Charbonnage du centre du Dinetz (Almaznaña). — Charbonnage de Prokhorow. — Charbonnage de Savre et Moselle. — Usine Baume et Marpent. — II. Consolidated Goldfield. — Tabacs ottomans. — Gaz et Eaux. — Entrepôts et magasins généraux de Paris. — Sucrerie, raffinerie d'Egypte. — III. Bilans, Avis divers, Cotes et tirages.

**La Nouvelle Revue**

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 <sup>f</sup>	26 <sup>f</sup>	14 <sup>f</sup>
	Départements	56	29	15
	Etranger	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

**L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>**

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE  
GOUVERTS CHRISTOFLE**

CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Représentants demandés dans toutes les communes pour placer montres, pendules, bijoux, couverts, couteaux, etc., importantes remises, maison sérieuse, envoi des instructions gratis. Ecrire au Gérant des Producteurs, 81, rue des Archives, Paris.

**SITUATION** 10,000 francs par an env. offerte dans chaque département, sans dérangement à personnes ayant relations, préférence Officiers ministériels, Ecclésiastiques, Agents assurances. — Ecrire avec timbre pour réponse : Directeur G<sup>al</sup> Universal Gold Syndicate, 56, New Broad Street, E. C., Londres.



25 ANS DE SUCCÈS.  
**MAISON DE CONFIANCE**  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRIÈRE)  
NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

**PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

**Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues**  
SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

**LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année**

PIANOS ENTièrement NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,  
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,  
Rue Clément-Marot, CAHORS

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS** de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître :**

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).